

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Band: 83 (1974)
Heft: 3

Artikel: C'était il y a 20 ans...
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-683562>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Ces enfants d'hier sont aujourd'hui des adultes. Ils furent parmi les tout premiers auxquels la Croix-Rouge suisse a remis des lits dans le cadre de son œuvre d'entraide nationale lancée il y a 20 ans, sous le titre de «lits pour enfants suisses» et devenue entre-temps «l'aide à des familles et personnes seules en Suisse». Photos F. Rausser



L'aurait-on pensé lors de son lancement, au printemps 1954, que l'œuvre des parrainages dits alors «lits pour enfants suisses» passerait le cap des 10, des 15 ou des 20 ans et aurait encore sa raison d'être deux décennies plus tard ?

Après la fin de la Deuxième Guerre mondiale, en effet, la Croix-Rouge suisse avait à maintes reprises été sollicitée d'entreprendre une action d'entraide en faveur d'enfants et de familles suisses dans le besoin et de donner une base plus large aux modestes distributions de vêtements et de chaussures qu'elle effectuait déjà sur le plan national.

C'était il y a 20 ans...





Une enquête effectuée à l'époque dans un de nos cantons de montagne révéla que la fourniture de lits et de literie, entre autres, comblerait une grande lacune. Une aide sous cette forme apparaissait nécessaire et conforme aussi aux activités de notre Croix-Rouge suisse. En la développant, cette dernière visait à promouvoir une meilleure hygiène, à créer des conditions de santé plus favorables et à œuvrer de la sorte en faveur du bien-être public.

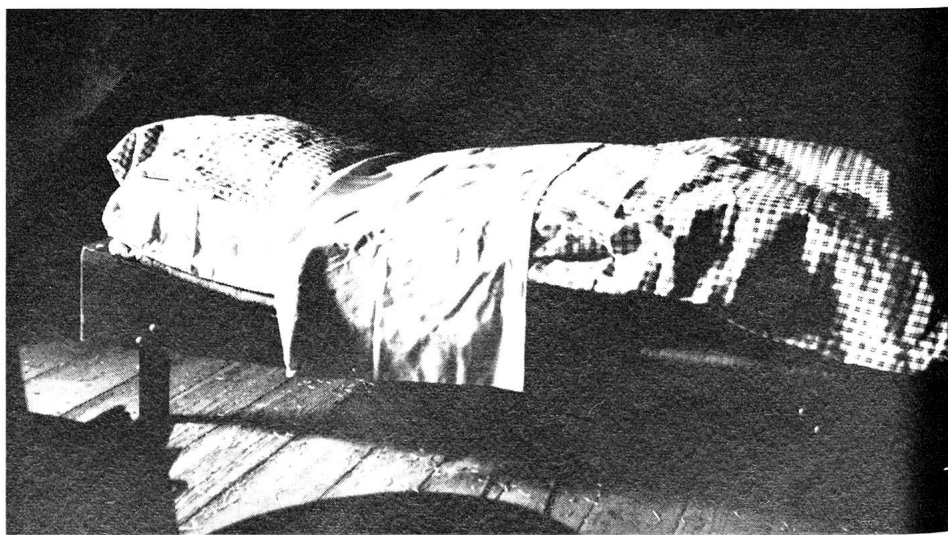
La distribution des 30 premiers «lits pour enfants suisses» eut lieu les 5 et 6 avril 1954. Les bénéficiaires: des familles des cantons des Grisons et du Valais.

Au fur et à mesure que cette nouvelle activité se faisait connaître, des familles toujours plus nombreuses nous étaient signalées. Les renseignements recueillis par les collaborateurs de nos sections, des assistantes sociales, des infirmières visiteuses, des pasteurs, nous permettaient de prendre conscience des conditions très précaires de bon nombre de familles de chez nous, à la ville, mais surtout à la campagne et à la montagne.

Diverses raisons peuvent être à l'origine de ces situations difficiles: le manque à gagner permanent, la maladie, un accident, le décès du père ou de la mère, de très nombreux enfants.

Grâce aux 1305 parrains et marraines qui à l'heure actuelle versent régulièrement une contribution mensuelle de 10 francs au minimum, la Croix-Rouge suisse a pu l'an dernier remettre des lits, des colis de literie, ainsi que des armoires, commodes et machines à laver pour une valeur de 170 000 francs. Le montant total des contributions en nature – et dans certains cas en espèces – accordées en 20 ans au titre de cette action entièrement financée par des parrainages s'élève à 4 millions de francs.

L'institution, en 1971, d'une nouvelle catégorie de parrainages SOS permet en outre à la Croix-Rouge suisse d'élargir encore le cadre des prestations accordées à nos compatriotes dans le besoin, en leur procurant notamment une aide financière individuelle dans des cas critiques tels que séjours à l'hôpital, opérations, traitements médicaux, cures, acquisition d'appareils. Dans certains cas, les contributions accordées par la Croix-Rouge suisse complètent celles émanant d'autres sources.



Aujourd'hui aussi? Y a-t-il vraiment encore, en 1973, des pauvres en Suisse, le pays le plus riche du monde selon le revenu par tête d'habitant?

Sur la base des renseignements que la Croix-Rouge suisse recueille sur tous les cas qui lui sont présentés, elle peut répondre: oui. Oui, la pauvreté existe sans nul doute et sporadiquement, en milieu montagnard, en ville, chez les personnes âgées, les infirmes. Certes, la situation des personnes en cause n'est pas comparable à ce qu'elle était il y a 20 ans, époque à laquelle nous avons entrepris nos premières distributions de lits et de literie à des enfants qui n'en possédaient pas, qui dormaient sur de mauvaises paillasses ou se partageaient une couche entre deux ou trois frères et sœurs. Aujourd'hui, les salaires sont plus élevés, mieux adaptés au coût de la vie, un nombre infiniment plus important d'enfants sont assurés contre les risques de la maladie, les prestations de l'AVS ont été nettement améliorées, de même celles de l'assurance-invalidité. C'est pourquoi au cours des années, tenant compte de cette évolution générale notée dans toutes les régions du pays, la Croix-Rouge suisse a modifié le caractère de son aide. Aux lits entièrement équipés des débuts, tous de même modèle, sont venus s'ajouter d'autres types (lits à étage, lits-gigogne et lits d'enfants), puis des armoires et des commodes, puis encore des machines à laver – ou l'octroi de contributions pour leur acquisition – ainsi que de nombreuses autres prestations de nature diverse.

Le cercle des bénéficiaires s'est élargi lui aussi, d'où la nouvelle appellation de l'action dite désormais «aide à des familles et personnes seules en Suisse».

Bon an mal an, la Croix-Rouge suisse consacre quelque Fr. 200 000.– provenant uniquement de contributions de parrainages, à cette œuvre qui peut réellement être taxée d'œuvre d'entraide nationale, en ce sens que les parrainages sont le plus souvent souscrits dans les cantons les plus favorisés, tandis que l'aide va dans les régions où nos compatriotes sont moins bien partagés. En 20 ans, c'est donc bel et bien une somme globale de 4 millions de francs qui a été dépensée à ce titre.

Les nombreux témoignages de gratitude qui nous sont parvenus et continuent de nous parvenir, mettent en évidence que l'aide matérielle, si elle est certes appréciée à sa juste valeur, n'est pas tout. Le geste de solidarité qu'elle représente est toujours ressenti tout aussi profondément par ceux auxquels il s'adresse. Pour beaucoup, c'est en plus un encouragement, une main tendue.

Aussi la Croix-Rouge suisse formule-t-elle l'espoir que l'œuvre entreprise il y a 20 ans pourra se poursuivre dans la mesure où elle est encore nécessaire et où un nombre suffisant de parrains en assureront le financement.

